

**EAU POTABLE**

**Tarifs des abonnements et redevances en matière d'eau potable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

DÉSIGNATION	TARIFS au 1er avril 2024 en €HT	TARIFS au 1er janvier 2025 en €HT
<i>Redevance eau potable</i>		
Prix du m3 d'eau traitée	1,70 €	1,73 €
<i>Abonnement (tarifs annuel)</i>		
Diamètre 15mm	50,00 €	50,72 €
Diamètre 20mm	70,00 €	71,01 €
Diamètre 25mm	91,00 €	92,32 €
Diamètre 30mm	109,20 €	110,78 €
Diamètre 40mm	120,13 €	121,86 €
Diamètre 50mm	130,93 €	132,82 €
Diamètre 60mm	153,79 €	156,01 €
Diamètre 80mm	179,65 €	182,24 €
Diamètre 100mm	253,56 €	257,22 €
Diamètre 150mm	253,56 €	257,22 €

Sur le territoire desservi par une Délégation de Service Publique, la facture d'eau potable intègre une part délégataire (fixé dans le cadre du contrat de Délégation de Service Publique) et d'une part intercommunale. Afin de permettre un tarif unique sur l'ensemble du territoire, il est proposé sur ce territoire, de fixer des redevances adaptées. Ainsi, à partir du 1er janvier 2025, les tarifs proposés pour la part communautaire des usagers desservis par la délégation de service public seront donc les suivants :

DÉSIGNATION	PART délégataire au 1er janvier 2025 en €HT	PART CCPEVA au 1er janvier 2025 en €HT	TARIF TOTAL au 1er janvier 2025 en €HT
<i>Redevance eau potable</i>			
Prix du m3 d'eau	1,5589 €	0,1711€	1,73 €
<i>Abonnement (tarifs annuel)</i>			
Diamètre 15mm	32,52 €	18,02 €	50,72 €
Diamètre 20mm	41,80 €	29,21 €	71,01 €
Diamètre 25mm	41,80 €	29,21 €	92,32 €
Diamètre 30mm	52,12 €	59,66 €	110,78 €
Diamètre 40mm	63,08 €	59,66 €	121,86 €
Diamètre 50mm	104,88 €	27,94 €	132,82 €
Diamètre 60mm	156,02 €	0€	156,02 €
Diamètre 80mm	182,26 €	0€	182,26 €
Diamètre 100mm	257,22 €	0€	257,22 €
Diamètre 150mm et plus	257,22 €	0€	257,22 €

EAU - Délibérations du Conseil Communautaire du 2 décembre 2024

## ASSAINISSEMENT

Tarifs des abonnements et redevances en matière d'assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025

DÉSIGNATION	TARIFS au 1er avril 2024 en €HT	TARIFS au 1er janvier 2025 en €HT
<i>Redevance eau potable</i>		
Prix du m3 d'eau traitée	1,85 €	1,88 €
<i>Abonnement (tarifs annuel)</i>		
Diamètre 15mm	55,00 €	55,80 €
Diamètre 20mm	165,00 €	167,38 €
Diamètre 25mm	275,00 €	278,96 €
Diamètre 30mm	550,00 €	557,92 €
Diamètre 40mm	660,00 €	669,51 €
Diamètre 50mm	825,00 €	836,88 €
Diamètre 60mm	1 100,00 €	1 115,84 €
Diamètre 80mm	1 375,00 €	1 394,80 €
Diamètre 100mm	1 650,00 €	1 673,76 €
Diamètre 150mm	1 650,00 €	1 673,76 €

ASSAINISSEMENT- Délibérations du Conseil Communautaire du 2 décembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 02 décembre 2024 à 18h00

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture,  
Le \_\_\_\_\_

Publié ou notifié  
Le \_\_\_\_\_

À Publier, le \_\_\_\_\_

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans ses locaux sis 851 Avenue des Rives du Léman à Publier (74500), sous la présidence de Monsieur Gérard COLOMER, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Etaient présents :**

Jacques GRANDCHAMP, Régis BENEDETTI, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Renato GOBBER, Karole BONAZ, Anne-Marie BALAIN, Georges BLANC, Jean-Marc BOCHATON, Monique BOCHATON, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Christelle CHESSEL, Sylviane DENIAU, Noël DUVAND, Anthony GAVET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jean GUILLARD, Bruno HUVÉ, Maxime JULLIARD, Hervé LACHAT, Isabelle LANG, Lise NICOUD, Marie-Françoise PAUTHIER, Géraldine PFLIEGER, Christian PODEVIN, Yannick ROCHAIS, Gilles TOURNIER, Anne-Cécile VIOLLAND, conseillers communautaires titulaires.

Cyrille PETITGIRARD, conseiller communautaire suppléant de Meillerie.

**Absents excusés :**

Josiane LEI donne pouvoir à Gérard COLOMER, Monique MAXIT donne pouvoir à Karole BONAZ, Nadine WENDLING donne pouvoir à Hervé LACHAT, Monique BUFFET donne pouvoir à Renato GOBBER, Pascal CHESSEL donne pouvoir à Georges BLANC, Gérald DAVID-CRUZ, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Yannick ROCHAIS, Virginie FAUCON, Henri GATEAU donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Sonia HOURTOULE, Pierre-André JACQUIER, Daniel MAGNIN, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELLOT, Caroline SAITER, Marie-Claire SONNOIS, Jean TUPIN-BRON, Gilbert VUILLOUD, James WALKER, donne pouvoir à Marie-Claude GIRARDOZ.

**Josiane LEI**  
Présidente

Secrétaire désigné : Maxime JULLIARD  
Nombre de membres en exercice : 55  
Nombre de membres présents : 34  
Nombre de membres votants : 43  
Convocation : mardi 26 novembre 2024

**2024-12-183 – EAU ET ASSAINISSEMENT – 7.10.2 - Tarifs des abonnements et redevances en matière d'assainissement à compter du 1er janvier 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L.5211-10 1° précisant que le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances sont de la compétence de l'organe délibérant,

Vu le même code, en particulier ses articles L.2224-12,

Vu la délibération N°2023-09-141 du conseil communautaire du 18 septembre 2023 approuvant le règlement du service Assainissement collectif,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 mars 2024 n° 2024-03-068 fixant le prix de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 14 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Eau Potable en date du 15 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 18 novembre 2024,

Considérant que la Communauté de communes pays d'Évian-Vallée d'Abondance a la compétence « assainissement » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en régi

Considérant que l'exercice de la compétence est assuré par l'intérim, ce qui permet d'assumer les charges d'exploitation et les investissements,

Considérant que l'équilibre de ce budget annexe est principalement assuré par la perception des redevances (abonnement + consommation) auprès des usagers du services,

Considérant qu'à cet effet, il revient à l'assemblée délibérante de fixer par délibération les montants des tarifs des redevances qu'elle entend appliquer pour le service public d'assainissement,

Considérant que depuis les transferts de compétences eau au 1er janvier 2017, suite à une période de convergence des tarifs, le prix de l'assainissement est unique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour offrir un même service et une équité de traitement envers tous les usagers de l'eau sur le territoire de la Communauté de communes,

Considérant que l'état des réseaux nécessite un effort de renouvellement,

Considérant que l'état du parc des équipements (Stations d'épuration et postes de relevage) nécessite un investissement important pour le moderniser,

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir la capacité financière pour accompagner les communes en réhabilitant les réseaux lors d'opérations de requalification des espaces publics,

Considérant que pour répondre à ces objectifs, il est proposé une évolution des tarifs tels que présentés ci-après,

Considérant que les tarifs sont proposés en € net de toutes taxes, le budget n'étant pas assujéti à la TVA. Sachant que les abonnés reçoivent une facture complétée des différentes redevances prélevées par l'Agence de l'Eau (avec une TVA à 10%),

Considérant la variation annuelle de l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé) constatée par l'INSEE en septembre 2024 de + 1,44 %, il est proposé d'ajuster les tarifs en tenant compte de cette évolution (avec arrondi au centime d'euro supérieur).

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les tarifs proposés seront donc les suivants :

<u>DESIGNATION</u>	<u>TARIFS au 1<sup>er</sup> avril 2024 en € net de toutes taxes</u>	<u>TARIFS au 1<sup>er</sup> janvier 2025 en € net de toutes taxes</u>
<u>Redevance assainissement</u>		
<i>Prix du m<sup>3</sup> d'eau traitée</i>	1,85 €	1,88 €
<u>Abonnement (tarif annuel)</u>		
Diamètre 15mm	55,00 €	55,80 €
Diamètre 20mm	165,00 €	167,38 €
Diamètre 25mm	275,00 €	278,96 €
Diamètre 30mm	550,00 €	557,92 €
Diamètre 40mm	660,00 €	669,51 €
Diamètre 50mm	825,00 €	836,88 €
Diamètre 60mm	1 100,00 €	1 115,84 €
Diamètre 80mm	1 375,00 €	1 394,80 €
Diamètre 100mm	1 650,00 €	1 673,76 €
Diamètre 150mm	1 650,00 €	

Conformément au règlement de service approuvé par délibération N° 2023-03-147 du conseil communautaire du 18 septembre 2023, la part appelée « redevance assainissement » dans le tableau des tarifs est assise sur le nombre de m<sup>3</sup> d'eau potable consommée et relevée sur le compteur eau potable de l'immeuble.

Dans le cas où l'alimentation en eau d'un immeuble provient d'une source privée, si celle-ci génère des eaux usées et si l'immeuble est raccordé au réseau collectif, la redevance d'assainissement collectif est calculée :

- Soit par mesure directe au moyen de dispositifs de comptage installés et entretenus aux frais de l'usager et dont les relevés sont transmis annuellement au service qui assure la facturation de l'assainissement par le biais d'un formulaire prévu à cet effet ;
- Soit, en l'absence de dispositif de comptage, selon un forfait de consommation annuelle d'eau dépendant du nombre de personnes composant le foyer :
  - o 40 m3 pour une personne ;
  - o 80 m3 pour 2 personnes ;
  - o 120 m3 pour 3 personnes et plus.



Dans le cas d'une alimentation partielle sur le réseau public de distribution de l'eau, un abattement de 50% est appliqué à ces forfaits.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération du Conseil communautaire du 25 mars 2024 n° 2024-03-068 fixant le prix de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,
- **APPROUVE** les différents tarifs des redevances pour le service public d'assainissement tels que présentés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance à appliquer, pour les secteurs en régie, ces différentes redevances pour l'établissement des facturations afférentes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance à transmettre au délégataire eau potable assurant la facturation de l'assainissement pour le compte de la communauté de communes, ces différentes redevances pour leur mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



**Maxime JULLIARD**  
Secrétaire de séance



**Josiane LEI**  
Présidente

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.*